



Communiqué de Presse

Pour diffusion libre et immédiate

France, le 06 Juillet 2026

MALTRAITANCE ANIMALE : LA FRANCE CONDAMNE... PUIS LAISSE FAIRE

On vérifie en 3 secondes une interdiction de stade. On ne vérifie **JAMAIS une interdiction judiciaire de détenir un animal. 20 associations, dont ARGOS42, exigent la fin de ce scandale d'État avec la campagne #UnFichierPourEux**

Un incident bancaire ? Repéré en quelques secondes par le fichier FICP. Une interdiction de stade ? Bloquée à l'entrée. Une interdiction de jeux ? Détectée dès la porte du casino. Mais un tortionnaire d'animaux, condamné par la justice et interdit d'en détenir ? Rien. Aucun contrôle. Aucun frein. Il peut repartir du refuge d'à côté avec un chiot dès le lendemain de sa condamnation. Face à ce scandale, [l'association ARGOS42 de protection animale](#) co-signe et co-porte, aux côtés de MCA, Mobilisation pour la Cause Animale, une [pétition nationale réunissant 20 associations, et lance un appel solennel à l'État.](#)

Cinq ans d'impunité organisée

Le 30 novembre 2021, la loi promettait de renforcer l'effectivité des peines d'interdiction de détention d'animaux. Cinq ans après, la promesse est trahie. Les juges condamnent, prononcent des interdictions parfois à vie, et l'État les laisse mourir dans un tiroir. Les informations existent bel et bien, via le casier judiciaire et le Fichier des Personnes Recherchées. Mais elles restent verrouillées entre les mains des seules forces de l'ordre, hors de portée de ceux qui, chaque jour, confient des animaux à de parfaits inconnus.

Résultat : l'interdiction judiciaire n'est plus une sanction, c'est une formalité. Un tortionnaire condamné, un maître qui a abandonné ou martyrisé son animal, peut se présenter dès le lendemain dans un refuge, chez un éleveur, chez un vendeur, et reconstituer son cheptel de victimes en toute impunité. Aucun refuge, aucun éleveur, aucun vendeur ne dispose du moindre moyen de le détecter. La bonne foi du condamné : voilà, aujourd'hui, l'unique rempart de la protection animale en France.

Ce que nous exigeons : pas une loi de plus, l'application de celle qui existe

ARGOS42 et ses partenaires ne réclament aucune nouvelle sanction. Ils exigent que celles qui existent cessent d'être une fiction juridique. Notre demande est simple, sécurisée, immédiatement applicable : un fichier national, dans lequel refuges, éleveurs et vendeurs n'obtiendraient qu'une réponse binaire, « autorisé » ou « interdit de détention d'animaux », sans le moindre détail sur la condamnation. Aucune atteinte à la vie privée. Aucun fichage de masse. Un simple garde-fou professionnel, strictement encadré, du même niveau que ceux qui protègent déjà l'argent des banques ou les tribunes des stades.



Communiqué de Presse

Pour diffusion libre et immédiate

Chaque mois en France, le 3677 recueille près de 700 signalements de maltraitance animale. Combien de ces drames auraient pu être évités si un simple contrôle avait empêché un condamné de récidiver ? L'État a les moyens de le savoir. Il choisit, depuis cinq ans, de ne pas les utiliser.

« On vérifie en trois secondes un incident bancaire ou une interdiction de stade. On est incapable de vérifier si la personne qui repart avec un chiot a été condamnée pour torture sur animal. Ce n'est pas un problème technique, c'est un choix politique. Un choix qui, depuis cinq ans, protège les tortionnaires plutôt que leurs victimes. Nous ne demandons pas de nouvelles lois : nous demandons que l'État cesse de trahir les siennes. »

- Baptiste PRAUD, Président & Fondateur , ARGOS42 -

ARGOS42, en première ligne de ce combat

Aux côtés de nombreuses associations de protection animale, [ARGOS42](https://argos42.org/) appellent chaque citoyen à signer et à partager massivement la pétition. La protection des animaux ne peut plus dépendre du hasard ni de la bonne foi de condamnés récidivistes. Les animaux méritent d'être protégés au moins aussi efficacement que l'argent des banques ou les tribunes d'un stade. Il est temps que l'État choisisse enfin son camp.

Association 100% bénévole et sans subvention publique, [ARGOS42](https://argos42.org/) s'est imposée comme un acteur incontournable du plaidoyer animal en France : victoires municipales successives contre les salons du chiot, proposition de loi pour une interdiction nationale, dossier porté auprès des institutions, signalements des réseaux de torture animale sur Telegram auprès des institutions européennes. Avec **#UnFichierPourEux**, [ARGOS42](https://argos42.org/) porte la même méthode : du terrain, des faits, et des solutions concrètes présentées directement aux pouvoirs publics.

Contacts presse : presse@association.argos42.com +33 7 49 10 01 05

Photos, graphiques et témoignages disponibles sur demande.

À propos d'ARGOS 42

ARGOS 42 est une association de protection animale fondée en septembre 2023 par un jeune à l'âge de 14 ans engagé et déterminé. Notre mission : informer, sensibiliser et défendre les droits des animaux, pour faire évoluer les mentalités et lutter contre les idées reçues. Nous agissons à travers des campagnes et interventions, afin de bâtir une société plus respectueuse des animaux de compagnie. Forte d'une équipe de bénévoles variés, nous militons aussi auprès des décideurs politiques pour que la cause animale trouve enfin sa juste place. Plus d'information sur notre site : <https://argos42.org/>